

Questions orales

consacrer plus d'argent à la formation dans le cadre du programme d'assurance-chômage. Nous jouissons de l'appui de Canadiens de toutes les régions du pays.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Le gouvernement a dit que les travailleurs ne devaient pas négocier des augmentations de salaires qui anticipent une inflation provoquée par la TPS. Le Congrès du travail du Canada, par contre, ne croit pas aux assurances du ministre des Finances qui dit que la taxe ne nuira pas aux Canadiens moyens. Les travailleurs sont résolus à obtenir une compensation pour cette taxe régressive.

Pourquoi le gouvernement menace-t-il constamment les travailleurs qui essaient de s'assurer la protection nécessaire?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, nous ne menaçons personne. Nous ne faisons que répéter ce que nous considérons être des faits.

Laissez-moi vous citer des sources assez bien connues. Le Conseil économique du Canada disait: «La réalité du marché mondial fait que les entreprises seront obligées de refléter la taxe réelle dans leurs prix.» L'Association canadienne de la construction disait: «D'après notre analyse, le prix de vente de toutes les constructions devrait être inférieure avec le remplacement du système actuel par la TPS.» John Crispo disait: «Bien peu de fabricants importants pourront empocher la réduction de taxe qui suivra la disparition de la taxe de vente actuelle. La concurrence les forcera à baisser leurs prix.»

Nous ne croyons pas que les réserves exprimées par certains dans le milieu syndical et d'autres se vérifieront lorsque l'on passera à la TPS. C'est pourquoi nous estimons qu'il serait anormal et malsain pour l'économie que les gens demandent des salaires excessifs en anticipation de la TPS, laquelle ne provoquera pas d'augmentation du coût de la vie.

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, j'adresse ma question supplémentaire au même ministre.

Depuis quelques années, les mesures du gouvernement sont carrément contre les travailleurs. Les Canadiens ont été victimes des lois adoptées au cours des six dernières années.

Compte tenu de ces faits, je demande au ministre pour quelle raison les travailleurs le croiraient-ils quand il leur promet que la TPS ne les touchera pas? Peut-il leur promettre ça aujourd'hui?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député affirme que les mesures du gouvernement sont contre les travailleurs.

Quoi de plus favorable aux travailleurs que le 1,6 million d'emplois créés depuis 1984? Si le député cherche des mesures plus précises, qu'il se rappelle la réponse positive du gouvernement à la demande des travailleurs concernant leur caisse de capital à risque.

Voilà le genre d'initiatives que le secteur ouvrier peut attendre du gouvernement, car c'est ainsi que nous encourageons la croissance de la main-d'oeuvre canadienne.

* * *

LE PROGRAMME DE CONTESTATION JUDICIAIRE

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État, mais en son absence, je la poserai à la ministre de la Justice.

Le Programme de contestation judiciaire prévoit d'accorder une aide juridique et financière à des groupes ou à des personnes défavorisés qui veulent clarifier leurs droits à l'égalité et leurs droits linguistiques en vertu de la Charte. La semaine dernière, le secrétaire d'État a annoncé que ce programme serait prolongé de cinq ans, mais n'a pas dit quel organisme s'en chargerait.

La ministre peut-elle corriger cette omission aujourd'hui et nous dire de qui relève désormais le personnel du Programme de contestation judiciaire et qui en assurera efficacement la poursuite?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je crois que mon collègue, le secrétaire d'État, examine cette question présentement et fera une annonce dès qu'il aura pris une décision.

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, il est très difficile d'appliquer efficacement le programme en l'absence d'un organisme responsable. Invoquant la situation économique actuelle, le secrétaire d'État a refusé d'étudier d'importantes recommandations faites par le Comité des droits de la personne au sujet du Programme de contestation judiciaire. On ne peut pas faire valoir les droits à l'égalité, les droits linguistiques, les droits des femmes et des autochtones,